



Commune de  
**St-Sulpice**

## AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

### DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

La Municipalité porte à la connaissance des citoyennes et des citoyens que, dans sa séance du 13 septembre 2023, le Conseil communal, réuni sous la présidence de M. Cyril Golaz, a décidé :

- d'approuver le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC géothermique de 38 KW au Centre 52 ;
- d'accorder pour ce faire à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00 ;
- d'approuver la pose de 46 panneaux photovoltaïques (18.8 kWp) sur la toiture du Centre 52 ;
- d'accorder pour ce faire à la Municipalité un crédit de CHF 48'000. 00 ;
- de financer ces investissements par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
- d'amortir l'investissement dans le cadre de l'évaluation des actifs financiers qui sera réalisé lors de l'implémentation de MCH2.

Les électrices et les électeurs peuvent consulter le détail de ces décisions auprès du Secrétariat municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

E. Dubuis

La Secrétaire municipale :

M. Fournier



Saint-Sulpice, le 19 septembre 2023